DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice **: 23**
*PRÉSENTS **: 17**
*VOTANTS **:** 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,
Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie

Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL4 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Adjointe déléguée aux finances qui rappellent que la commission des finances du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité aux différentes modifications budgétaires,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'inscrire les sommes suivantes :

EN FONCTIONNEMENT
En recettes de fonctionnement :
- 2 500,00 €uros à l'article 775 – Produits des cessions d'immobilisations
+ 2 500,00 €uros à l'article 775 Chapitre 024– Produits des cessions d'immobilisations
- 4 100,00 €uros à l'article 7761 – Différence sur réalisé reprises au compte de résultat
+ 4 100,00 €uros à l'article 7761 Chapitre 024– Différence sur réalisé reprises au compte de résultat

00,00 €uros = TOTAL

En dépenses de fonctionnement :

- 500,00 €uros à l'article 6042 – Achat de prestations de services
- 72 435,00 €uros à l'article 615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments
+ 12 110,00 €uros à l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance
+ 1 000,00 €uros à l'article 6688 – Autres charges financières
- 6 600,00 €uros à l'article 675 – Valeurs comptables des immobilisations cédées
+ 6 600,00 €uros à l'article 675 chapitre 024 – Valeurs comptables des immobilisations cédées
+ 59 325,00 €uros à l'article 739211 – Attribution de compensation
+ 500,00 €uros à l'article 023 – Virement à la section d'investissement

00,00 €uros = TOTAL

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL415102026DM3-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

EN INVESTISSEMENT
En recettes d'investissement :

+ 31 500,00 €uros à l'article 238 chapitre 041 – Avances versées sur commandes d'immobilisation
+ 500,00 €uros à l'article 021 – Virement à la section de fonctionnement

32 000,00 €uros = TOTAL

En dépenses d'investissement :

- 4 100,00 €uros à l'article 192 – Plus ou moins-value sur cession d'immo
+ 4 100,00 €uros à l'article 192 chapitre 024 – Plus ou moins-value sur cession d'immo
+ 500,00 €uros à l'article 2051 – Concession et droits similaires
- 1 558,00 €uros à l'article 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes
- 3 000,00 €uros à l'article 21578 – Autre matériel technique
- 580,00 €uros à l'article 2158 – Autres installations, matériel et outillage
- 420,00 €uros à l'article 21838 – Autres matériel informatique
+ 5 558,00 €uros à l'article 2188 – Autres immobilisations corporelles
+ 31 500,00 €uros à l'article 23139 chapitre 041 – Enfouissement rue Salengro

32 000,00 €uros = TOTAL

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 16/10/2026

Le Maire,

Thierry BRUN

MAIRIE DE MARGENCY VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261016-DEL415102026DM3-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026